

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°26/PSH114

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement avenue Paul de Foucaud à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 10 Mars jusqu'au mercredi 11 Mars 2026 inclus, à l'occasion des travaux d'hydrocurage et d'inspection télévisée des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

VU Le Code de la Route,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La demande de l'entreprise SCR22

Considérant que par mesure de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules seront modifiés Avenue Paul de Foucaud à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 10 Mars jusqu'au mercredi 11 Mars 2026 inclus, à l'occasion des travaux d'hydrocurage et d'inspection télévisée des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

A R R E T E

- ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules et le stationnement seront interdits avenue Paul de Foucaud (portion comprise entre la rue de la Fontaine et la rue de Geniet) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 10 Mars jusqu'au mercredi 11 Mars 2026 inclus, à l'occasion des travaux d'hydrocurage et d'inspection télévisée des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- ARTICLE 2 :** La chaussée sera rétrécie avec une circulation perturbée et le stationnement des véhicules sera interdit au droit des regards d'eaux usées et d'eaux pluviales avenue Paul de Foucaud (portion comprise entre la rue de Geniet et la rue des Banches) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 10 Mars jusqu'au mercredi 11 Mars 2026 inclus.
- ARTICLE 3 :** Un double sens de circulation sera instauré et mis en place par les services techniques communaux sur la rue des Pins pour faciliter l'accès aux riverains.
- ARTICLE 4 :** Un itinéraire de déviation pour tous les véhicules en direction du Port sera instauré et mis en place par les services techniques communaux par la RD 786, le Rond-Point de la France Libre, rue Georges Clémenceau à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 10 Mars jusqu'au mercredi 11 Mars 2026 inclus.
- ARTICLE 5 :** L'arrêt BUS « Le Ponto » en direction de Paimpol sera supprimé à compter du mardi 10 Mars jusqu'au mercredi 11 Mars 2026 inclus.
- ARTICLE 6 :** L'arrêt BUS « le Port » en direction de Paimpol sera déplacé dans le bas de la rue Georges Clémenceau à compter du mardi 10 Mars jusqu'au mercredi 11 Mars 2026 inclus.
- ARTICLE 7 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- ARTICLE 8 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 03 Mars 2026.



Le Maire,
Thierry SIMELIERE.









Conformément à l'article 10 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.

Passage caméra sur réseaux EU et EP

avenue Paul de Foucaud

Circulation interdite

Le mardi 10 et mercredi 11 Mars 2026

-  déviation direction du Port
-  Zone de travaux en route barrée
-  Zone de travaux en demie chaussée
-  Route barrée
-  Route barrée à X mètres
-  Arrêt Bus déplacé (direction Paimpol)
-  Arrêt Bus supprimé (direction Paimpol)
-  Déviation itinéraire bis

